

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

FINANCE APPROFONDIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 71 74 01 U 32 D1
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française 14 septembre 2006,
sur avis conforme de la Commission de concertation

FINANCE APPROFONDIE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'approfondir ses connaissances en économie financière, aux plans national et international ;
- ◆ d'appréhender les principes de la « corporate finance », et notamment des instruments et des opérations de l'ingénierie financière ;
- ◆ de comprendre le fonctionnement des marchés financiers et des produits qui y sont traités ;
- ◆ d'utiliser les ressources offertes par les marchés financiers pour gérer les risques inhérents aux opérations bancaires et financières ;
- ◆ d'interpréter les indicateurs boursiers ;
- ◆ d'acquérir les méthodes usuelles de calcul de rentabilité des actifs financiers ;
- ◆ de mettre en œuvre une stratégie adéquate pour constituer et gérer un portefeuille de valeurs.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En banque et finance,

face à des questions générales de macro-économie monétaire et à des problèmes courants de gestion d'instruments financiers,

mettre en oeuvre au moins une des capacités suivantes, au choix du chargé de cours :

- ◆ identifier les variables monétaires et expliquer l'impact de leur évolution sur le fonctionnement général du système économique ;

- ◆ identifier la structure et les opérateurs des principaux marchés financiers ainsi que les opérations et les risques qui y sont liés ;
- ◆ analyser les principaux instruments financiers proposés par les différents opérateurs ;
- ◆ appliquer les techniques de placement et/ou de crédit, en justifiant sa méthode de résolution.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « **BANQUE ET FINANCE** » code N° 71 72 01 U 32 D2 de l'enseignement supérieur économique de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'une situation-problème concrète,

- ◆ de caractériser et d'analyser de manière critique au moins :
 - ◆ deux techniques usuelles d'ingénierie financière, et leurs conséquences pour l'entreprise,
 - ◆ deux techniques usuelles de gestion des risques financiers ;

à partir d'un portefeuille-titre constitué, la documentation étant mise à sa disposition,

- ◆ de calculer la valeur de ce portefeuille ;
- ◆ de justifier les opérations réalisées ;
- ◆ de déterminer la stratégie à adopter.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence de la démarche,
- ◆ la pertinence des choix,
- ◆ la capacité d'analyse,
- ◆ la logique de l'argumentation,
- ◆ le niveau de précision et d'adéquation dans l'emploi du langage financier.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en corporate finance,

- ◆ d'acquérir les principes généraux sous-jacents à la « corporate finance », tels que les méthodes d'évaluation du patrimoine, la structure du capital, son coût d'opportunité, les règles d'investissement, la politique du dividende, les modèles d'analyse usuels ;
- ◆ d'analyser des politiques de financement d'entreprise ;
- ◆ de mettre en œuvre des opérations usuelles d'ingénierie financière :
 - ◆ opérations de développement : introduction en bourse, recours au capital-investissement (private equity) ;

- ◆ opérations de prise de contrôle : offres publiques, fusions-absorptions ;
- ◆ opérations de réorganisation :
 - ◆ du passif : réaménagement du capital et des dettes ;
 - ◆ de l'actif : titrisation ;

en marchés financiers,

- ◆ de comprendre le fonctionnement des marchés monétaires et financiers (y compris dérivés), aux plans national et international ;
- ◆ de comprendre l'utilité et le fonctionnement des valeurs mobilières : actions, obligations, bons de caisse, options, sicav, fonds communs, sicafi, ... ;
- ◆ d'analyser des opérations bancaires sur le plan des risques y associés : risques de change, de taux d'intérêt, de marché, de crédit ;
- ◆ de mettre en œuvre des stratégies usuelles permettant un management adapté de ces différents risques, mais également des opérations spéculatives, en utilisant les ressources des marchés financiers (opérations à terme, swaps, options, futures,...) ;

en gestion de portefeuille,

- ◆ de calculer la performance d'un portefeuille-titres (return des actions, ...) et d'interpréter les résultats ;
- ◆ de mesurer les différents risques et d'appréhender face à ceux-ci l'attitude des investisseurs et les obligations des intermédiaires financiers ;
- ◆ d'analyser des stratégies usuelles (actions, obligations, options) ;
- ◆ de constituer et de gérer un portefeuille virtuel de valeurs.

5. PROFIL DUCHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Corporate finance	CT	B	40
Marchés financiers	CT	B	40
Gestion de portefeuille	CT	B	32
7.2. Part d'autonomie		P	28
Total des périodes			140